

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION CA26 25 0097
PPCMOI
397 BOULEVARD SAINT-JOSEPH OUEST**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 13 avril 2026, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté la **résolution CA26 25 0097 autorisant, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), le retrait de 2 logements au sous-sol pour y aménager un local d'entreposage des matières résiduelles et une aire de stationnement pour vélo pour l'immeuble situé au 397 boulevard Saint-Joseph Ouest;**

QUE cette résolution entrera en vigueur à la date de la publication de l'avis signé par le greffier;

QUE cette résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 14 avril 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION CA26 25 0097
PPCMOI
397 BOULEVARD SAINT-JOSEPH OUEST**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'**avis d'entrée en vigueur de la résolution CA26 25 0097 autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, le retrait de 2 logements au sous-sol pour y aménager un local d'entreposage des matières résiduelles et une aire de stationnement pour vélo pour l'immeuble situé au 397 boulevard Saint-Joseph Ouest**, a été publié le **14 avril 2026** sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 14 avril 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko